

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

**Banque de Tunisie**  
Siège social : 2, Rue de Turquie-1001

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008.

(en milliers de Dinars)

	Du 01/07/2008 au 30/09/2008	Du 01/07/2007 au 30/09/2007	30-sept-08	30-sept-07	Déc-07 (3)	Evolution 2008/2007
<b>1 - Produits d'exploitation bancaire (1)</b>	<b>49 385</b>	<b>42 683</b>	<b>143 387</b>	<b>126 644</b>	<b>172 624</b>	<b>13,2%</b>
Intérêts	40 212	34 437	112 139	97 993	135 077	14,4%
Commissions en produits	6 544	6 157	18 584	17 740	23 878	4,8%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	2 629	2 089	12 664	10 911	13 689	16,1%
<b>2 - Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>18 935</b>	<b>14 563</b>	<b>49 156</b>	<b>40 924</b>	<b>56 730</b>	<b>20,1%</b>
Intérêts encourus	18 490	14 423	48 310	40 603	56 321	19,0%
Commissions encourues	445	140	846	321	409	163,6%
Autres charges	-	-	-	-	-	-
<b>3 - Produit Net Bancaire</b>	<b>30 450</b>	<b>28 120</b>	<b>94 231</b>	<b>85 720</b>	<b>115 894</b>	<b>9,9%</b>
<b>4 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>57</b>	<b>83</b>	<b>310</b>	<b>302</b>	<b>396</b>	<b>2,6%</b>
<b>5 - Charges opératoires, dont :</b>	<b>7 948</b>	<b>7 164</b>	<b>23 601</b>	<b>22 080</b>	<b>30 298</b>	<b>6,9%</b>
Frais de personnel	5 808	5 299	17 204	16 260	21 821	5,8%
Charges générales d'exploitation	2 140	1 865	6 397	5 820	8 477	9,9%
<b>6 - Structure du portefeuille au bilan</b>	-	-	<b>139 521</b>	<b>141 617</b>	<b>136 020</b>	<b>-1,5%</b>
Portefeuille titres commercial	-	-	20 727	20 723	19 811	0,0%
Portefeuille titres d'investissement	-	-	118 794	120 894	116 209	-1,7%
<b>7 - Encours net des crédits</b> (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	<b>1 708 061</b>	<b>1 628 563</b>	<b>1 662 590</b>	<b>4,9%</b>
<b>8 - Encours des dépôts, dont :</b>	-	-	<b>1 831 569</b>	<b>1 462 814</b>	<b>1 419 783</b>	<b>25,2%</b>
Dépôts à vue	-	-	498 774	462 098	474 045	7,9%
Dépôts d'épargne	-	-	408 036	380 942	388 419	7,1%
<b>9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan</b>	-	-	<b>157 977</b>	<b>184 275</b>	<b>177 882</b>	<b>-14,3%</b>
<b>10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)</b>	-	-	<b>338 304</b>	<b>299 900</b>	<b>338 304</b>	<b>12,8%</b>

(1) Les chiffres de septembre 2007 ont été retraités pour assurer la comparabilité avec ceux de septembre 2008

Anisi, les plus values sur cession d'actions sont désormais présentés hors PNB pou un montant de 2 302 MD

(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période intermédiaire

(3) Chiffres définitifs arrêtés par l'AGO du 16/06/2008

**NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE  
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2008**

**1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 75.000.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les circulaires n° 91/24 du 17/12/1991 et n° 93/08 du 30/07/1993.

**2 - Principes comptables appliqués :**

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

**2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :**

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

**2.2 Classification des titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

**2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de septembre 2008. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2008.

**2.4 Encours des crédits**

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

**2.5 Encours des dépôts**

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

**2.6 Emprunts et ressources spéciales**

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

**3 - Faits marquants à la fin du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2008**

L'activité de la Banque de Tunisie a été marquée à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 par les faits suivants :

- Au 30/09/2008, les crédits à la clientèle (net des provisions constituées à la fin de l'exercice 2007) ont augmenté au taux de 4,9% par rapport à la même période 2007. Du 01/01/2008 au 30/09/2008 la variation des crédits est de + 79.498 mille dinars.
- les dépôts de la clientèle ont continué à augmenter pour atteindre 1.832 millions de dinars au 30/09/2008, soit une progression de 25,2% par rapport au 30/09/2007. Du 01/01/2008 au 30/09/2008 la variation des dépôts est de + 368.755 mille dinars.
- les produits d'exploitation bancaire sont en progression de 13.2% entre septembre 2007 et septembre 2008 grâce notamment aux intérêts qui ont augmenté de 14.4% et aux revenus du portefeuille commercial et d'investissement qui ont augmenté de 16.1%.
- Le produit net bancaire a enregistré une évolution positive de 9.9%.
- Les frais généraux continuent à être bien maîtrisés et ont évolué de 6,9% entre septembre 2007 et septembre 2008.